NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

Chiffres clés 2025

Recettes réelles de fonctionnement	**1 887 167,28 €**
Dépenses réelles de fonctionnement	**1 496 059,16 €**
CAF brute / CAF nette	**391 108,12 € / 203 245,55 €**

Présentation du Compte Financier Unique 2025

1. La section de fonctionnement : DÉPENSES

Le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 se caractérise par une bonne maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, qui enregistrent une diminution de 37 073,20 € par rapport à 2024, pour s'établir à 1 496 059,16 €.

Cette évolution s'explique notamment par la baisse des charges de personnel, liée à une bonne gestion du personnel et à l'absence d'un policier municipal et d'un secrétaire général durant une bonne partie de l'année. Le chapitre 012 s'élève ainsi à 695 433,49 €, en recul de 88 546,68 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011 : 479 546,15 €) ont augmenté de 73 415,38 €, compte tenu du contexte économique, notamment sur les dépenses d'électricité et de gaz.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et les charges financières (intérêts d'emprunts) (chapitre 66) ont également baissé de 19 774,96 €.

2. La section de fonctionnement : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2025 sont en hausse de 4,97 % (total : 1 887 167,28 €).

Les recettes résultant des impôts et autres taxes sont relativement stables, voire en légère hausse. Les dotations, subventions et participations sont en très légère augmentation.

Les autres produits de gestion courante sont également en légère hausse.

3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 391 108,12 €. Elle devrait au minimum permettre le remboursement du capital de la dette (187 862,57 €).

La capacité d'autofinancement nette correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, soit une CAF nette de 203 245,55 €.

4. La section d'investissement : DÉPENSES

Les principales réalisations sont les études concernant les travaux de l'église et le parking de la mairie. La commune a également investi dans l'achat de matériels techniques. La pose des caméras de vidéoprotection ayant eu lieu début 2026.

Le capital de la dette remboursé s'élève à 187 862,57 €.

Soit un total des dépenses de la section d'investissement de 321 447,83 €.

5. La section d'investissement : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions.

L'excédent de fonctionnement 2024 capitalisé au 1068 est de 132 106,33 €. Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2024, s'élève à 143 387,60 € (principalement lié aux travaux de la RD643).

Les soldes de subventions perçues s'élèvent à 81 685 € ; il s'agit de subventions du Département et des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

La somme des recettes d'investissement 2025 s'élève à 419 105,33 €.

6. Résultats 2025

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 358 496,01 €.

La section d'investissement, intégrant un déficit reporté de l'exercice 2024 d'un montant de 212 215,55 €, fait apparaître un résultat global déficitaire de 114 558,05 €.

Compte tenu des restes à réaliser, s'élevant à 63 634,70 € en dépenses et à 23 515,00 € en recettes pour l'exercice 2026, il en résulte un besoin de financement de 154 667,75 €.

L'exercice 2025 présente donc un résultat global de 203 828,26 €. Soit un résultat cumulé positif de 596 965,85 € qui sera inscrit au 002 des recettes de fonctionnement du BP 2026.

Le besoin minimum de la section d'investissement à inscrire au compte 1068 des recettes s'élève à 154 677,75 €.